

Avis

Avis

Loi sur la conservation du patrimoine naturel
(chapitre C-61.01)

**Réserve naturelle de la Rivière-Bleury
(Secteur CIME-Haut-Richelieu-Ferme-Simard
— Reconnaissance**

Avis est donné par les présentes, conformément à l'article 58 de la Loi sur la conservation du patrimoine naturel (chapitre C-61.01), que le ministre du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs a reconnu comme réserve naturelle une propriété privée, située sur le territoire de la municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix, connue et désignée comme étant une partie du lot numéro 111, une partie du lot numéro 112, une partie du lot numéro 112A et une partie du lot numéro 113, cadastre de la paroisse de Saint-Valentin, circonscription foncière de Saint-Jean. Cette propriété totalise une superficie de 16,76 hectares.

Cette reconnaissance, à perpétuité, prend effet à compter de la date de la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec*.

Le directeur du patrimoine écologique et des parcs,
PATRICK BEAUCHESNE

60105

Avis

Loi sur la conservation du patrimoine naturel
(chapitre C-61.01)

**Réserve naturelle du Mont-Saint-Grégoire
(Secteur CIME-Haut-Richelieu-J.-P.-Deschênes)
— Reconnaissance**

Avis est donné par les présentes, conformément à l'article 58 de la Loi sur la conservation du patrimoine naturel (chapitre C-61.01), que le ministre du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs a reconnu comme réserve naturelle une propriété privée, située sur le territoire de la municipalité de Mont-Saint-Grégoire, connue et désignée comme étant les lots numéros 4 159 231, 4 159 233, 4 160 319, 4 160 320, 4 160 321, 4 160 322 et 4 160 323, cadastre du Québec, circonscription foncière de Saint-Jean. Cette propriété totalise une superficie de 9,71 hectares.

Cette reconnaissance, à perpétuité, prend effet à compter de la date de la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec*.

Le directeur du patrimoine écologique et des parcs,
PATRICK BEAUCHESNE

60106